

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 28 MARS à 20h00	Page 1 /6

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 21 Mars 2022, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. GODOY Maire

M. LALOUILLE – Mme HENRY – M. DESBLACHES – Mme BERTAULT – M. PELOYE – Adjoint au Maire

Mme BERGMANN – MM. FREJOUX – WERKMEISTER – Mme POUPARD – M. MARTIN – Mme MAUGUIN –

M. AVICE – Mme LOIRAT – MM. CHARRIER – SORAIS – Conseillers

ABSENTES AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme DEPAIX à Mme HENRY

Mme LABEYRIE à M. CHARRIER

Mme MAZELLA à M. SORAIS

Secrétaire de séance : M. John AVICE

Procès-verbal du 28/02/2022 : Approbation à l'unanimité

Ajout à l'ordre du jour : Soutien au peuple Ukrainien – Subventions Protection Civile et UNICEF

Décisions prises depuis le dernier conseil :

2022.02.17/09 : Contrats de location et installation de structures pour le festival Avoine Zone Groove avec les sociétés HEXACTITUDE – LOCA SER – PROG EVENT – REVOLT – LOCA RECEPTION et CAUX LOC pour un montant minimum de 107.000,00 € H.T et un montant maximum de 414.000,00 € H.T.

2022.02.25/10 : Contrat de prestation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un logement 14 avenue des Rouères avec la société OKEDO pour un montant de 5.174,00 € H.T

2022.03.07/11 : Cession de gré à gré d'un véhicule communal en faveur de l'Association ASPIRE à titre gratuit.

2022.03.17/12 : Convention de mise à disposition d'une maison d'habitation sise 37 rue Jean Brémard au profit de la Gendarmerie Nationale, à titre gratuit.

2022.03.21/13 : Convention de mise à disposition d'un logement sis 13 bis rue des Roches en faveur d'une famille Ukrainienne, à titre gratuit.

2022.03.23/14 : Avenant n°1 relatif à la réhabilitation des ateliers municipaux avec la société LESTABLE MOLISSION pour un montant de 1.630,31 € H.T.

M. GODOY aborde l'ordre du jour :

- **Finances**
 - **Compte de gestion 2021**

Intervenant : Hugues PELOYE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission « Finances » du 21 Mars 2022,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur municipal, pour l'année 2021.

La concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire étant faite,

Monsieur Hugues PELOYE présente le compte de gestion 2021 comme suit :

En section de fonctionnement :

- un résultat excédentaire de l'exercice 2021 de :	3.100.031,94 €
- Excédent antérieur reporté de :	4.072.216,65 €
- Soit un excédent cumulé de :	7.172.248,59 €

En section d'investissement :

- Excédent d'investissement 2021 :	203.119,43 €
- Déficit antérieur reporté :	980.217,26 €
- Soit un déficit cumulé de :	777.097,83 €

Considérant la concordance des valeurs entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du Receveur Municipal.

Approbation à l'unanimité

o **Compte Administratif 2021**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 21 Mars 2022,

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur le Maire-Adjoint présente le compte administratif 2021 :

En section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnent	9.727.744,80 €
- Dépenses de fonctionnement	6.627.712,86 €
- Un résultat de l'exercice 2021 de :	3.100.031,94 €
- Des résultats antérieurs reportés de :	4.072.216,65 €
- Un résultat cumulé de :	7.172.248,59 €

En section d'investissement :

- Recettes d'investissement	2.438.512,05 €
- Dépenses d'investissement	2.235.392,62 €
- Excédent d'investissement 2021	203.119,43 €
- Déficit antérieur reporté	980.217,26 €
- Un déficit cumulé de	777.097,83 €
- Un résultat cumulé 2021 de :	6.395.150,76 €
- Des Restes à Réaliser de :	1.100.810,18 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au budget unique 2022, le résultat comme suit :

- solde d'exécution d'investissement – R001	-777.097,83 €
- crédits reportés – dépenses	1.100.810,18 €
- R 1068	1.877.908,01 €
- excédent de fonctionnement reporté – R002	5.294.340,58 €

Approbation à l'unanimité

○ **Vote des taux d'imposition**

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 36,45 %,
- Maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 0.58 %.

Pour rappel, les taux d'imposition 2021 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,45 % décomposé comme suit : Commune =19,97 % et Département =16,48 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0.58 %

Approbation à l'unanimité

○ **Budget Unique 2022**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 21 Mars 2022,

Il est fait lecture de l'inscription détaillée des lignes budgétaires.

Le budget primitif s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

- recettes	15.245.767,58 €
- dépenses	15.245.767,58 €

Investissement

- recettes	10.140.212,59 €
- dépenses	10.140.212,59 €

Approbation à l'unanimité

○ **Cotisation 2022 – Comice du Monde rural**

Il est soumis au Conseil la demande de cotisation présentée par le Comice du monde rural.

La participation, pour l'exercice 2022, est fixée à 0.10 euros par habitant, soit 190,70 euros (cent quatre-vingt-dix euros et soixante-dix centimes), pour notre Commune.

Approbation à l'unanimité

○ **GRDF – Redevance d'occupation du domaine public**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Vu le décret n°2007-606 du 25 Avril 2007, relatif à l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP) ;

Il est fait part au Conseil qu'en application du décret ci-dessus, une redevance pour occupation du domaine public, sur la Commune d'AVOINE, par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, pour l'année 2021, est due par GRDF – Délégation Concessions – 7 mail Pablo Picasso – TSA 82906 – 44 046 NANTES Cedex 1.

La formule de calcul de la redevance est la suivante :

$$[(0,035 \times L) + 100] \times CR$$

L = Longueur de la canalisation : 15 699 m

CR = Coefficient de revalorisation : 1,27

Le montant total de cette redevance, pour l'année 2021, s'élève à la somme de 825,00 €.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**
 - **CC-CVL – Révision générale des statuts**

Intervenant : Didier GODOY

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a approuvé la révision générale de ses statuts par délibération n° 2022/043 le 08 mars 2022.

Les communes de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire sont associées au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement et d'aménagement de leur territoire depuis la fusion de trois communautés de communes en 2014 et son élargissement successif aux communes d'Anché, Cravant-les-Côteaux et Chouzé-sur-Loire.

Le projet de territoire des communes membres et de la Communauté de communes 2021-2032 est fondé sur quatre principes :

- viser l'attractivité de son territoire,
- promouvoir la proximité entre l'intercommunalité, ses communes membres et ses habitants,
- animer et impliquer ses acteurs
- et assurer une coopération intercommunale renforcée et dynamique.

Les présents statuts de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire visent à mettre en œuvre les politiques prioritaires issues des quatre principes du projet de territoire.

Il est précisé que le siège administratif de la Communauté de Communes se trouve désormais à Avoine.

Approbation à l'unanimité

- **Convention d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique – La Derouetterie**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Il est soumis au Conseil, la convention émanant du SIEIL, pour l'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique au niveau de la « Derouetterie » (SIE 037011-22-0213).

Cette convention a pour objet de permettre l'établissement et l'exploitation d'ouvrage nécessaire à la distribution d'énergie électrique sur la parcelle cadastrée AL 229.

Il est précisé que l'installation de ce point de livraison sera réalisée par le SIEIL et Enedis afin d'éviter la consommation des groupes électrogènes pour le festival Avoine Zone Groove.

Approbation à l'unanimité

- **Convention entre le Département d'Indre et Loire et la Commune relative aux travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la RD 749**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser l'aménagement d'une section de la RD 749 - Rue Marcel Vignaud en agglomération au niveau des commerces et de la place de l'église, avec renouvellement de la couche de roulement afin de faciliter la traversée des piétons et modérer la vitesse des usagers de la route.

La commune exécute les travaux et, en contrepartie le Département verse une subvention de 34.000,00 €.

Approbation à l'unanimité

- **Travaux**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

- **Réhabilitation des ateliers municipaux FRANCK BEUN HABITAT Lot n°3 Avenant n°2**

Le 22 Mars 2022, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable concernant l'avenant 2 – Lot n°3 de l'entreprise FRANCK BEUN HABITAT.

L'avenant concerne la réalisation de cloisons intérieures pour rebouchage de la porte du futur vestiaire.

Montant initial du marché	21.148,97 € H.T
Montant de l'avenant n°1	3.853,20 € H.T
Montant de l'avenant n°2	395,39 € H.T
Nouveau montant du marché	25.397,56 € H.T

Approbation à l'unanimité

- **Réhabilitation des ateliers municipaux RMC Lot n°4 Avenant n°1**

Le 22 Mars 2022, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable concernant l'avenant 1 – Lot n°4 de l'entreprise ROIFFE MACONNERIE CONSTRUCTION.

L'avenant concerne la réalisation des travaux suivants :

- La fourniture et la pose de carrelages supplémentaires dans le couloir.

Montant initial du marché	12.583,50 € H.T
Montant de l'avenant n°1	668,90 € H.T
Nouveau montant du marché	13.252,40 € H.T

Il est précisé que ces travaux étaient nécessaires pour rattraper les niveaux entre les seuils du sol du couloir et des bureaux.

Approbation à l'unanimité

- **Personnel**

Intervenant : Didier GODOY

- **Adhésion au Plan Intercommunal de Formation 2022-2024 de la CC-CVL**

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire propose aux collectivités du territoire d'adhérer au PIF triennal 2022 - 2024. Ce PIF permet de proposer des formations obligatoires (CACES, SST,...) et des formations en fonction des besoins des collectivités sur le territoire de la Communauté de Communes.

Une participation des collectivités à hauteur de 0.20 % du chapitre 12 du compte administratif N-1 est demandée afin de couvrir la charge salariale à hauteur d'un demi équivalent temps plein et les frais engagés pour les sessions de formations.

Approbation à l'unanimité

- **Culture et événementiel**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

- **Avoine Zone Groove 2022 - Contrats**

Il est présenté au Conseil Municipal le contrat suivant :

- CARAMBA CULTURE LIVE et LA SOCIETE LEILOU CONSEILS pour la prestation de «GRAND CORPS MALADE» du 02 Juillet 2022 à 22h30 sur la scène principale pour un montant de 100.225,00 € TTC.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1

- **Avoine Zone Groove 2022 – Protocole d'accord de partenariat NR**

Afin de promouvoir, au niveau régional et interrégional, le Festival Avoine Zone Groove (AZG) qui se déroulera le 1^{er}, 2 et 3 juillet 2022, Monsieur le Maire fait part au Conseil du protocole de partenariat proposé par les Sociétés du Groupe La Nouvelle République.

Ce protocole définit les conditions d'accord entre la Mairie d'Avoine et la Nouvelle République. Il arrivera à échéance le 31 juillet 2022.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1

- **Action humanitaire**

Intervenant : Didier GODOY

- **Dons**

Afin d'apporter notre soutien au peuple Ukrainien, il est proposé au Conseil Municipal de faire un don :

- de 1.000,00 € en faveur de la Protection Civile afin de leur permettre de financer les matériels dont ils ont besoin,
- de 1.000,00 € en faveur de l'UNICEF afin de soutenir les enfants victimes de cette guerre.

Approbation à l'unanimité

- **Questions diverses**

M. le Maire fait part au Conseil des remerciements qui ont été adressés :

- par la famille LELAN suite au décès de M. LE LAN
- par l'AFM Téléthon et l'ADAC suite à l'octroi d'une subvention.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Banquet des aînés aura lieu dimanche 3 Avril à la salle des fêtes d'Avoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
John AVICE



Le Maire,
Didier GODOY

